

extrait d'acte de naissance

Le ⁽¹⁾ : 17 janvier 1884

à : 1 heure 00 en notre commune,

est né ⁽²⁾ : Léon HUGON

du sexe : masculin

de ⁽³⁾ :

et de ⁽³⁾ :

Mention marginale ⁽⁴⁾ : Marié avec BROUGNON
Sylvani, Marie, Augustine

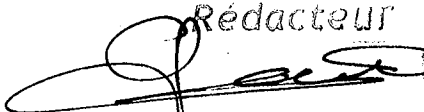
Décedé mont pour la France.

Certifié le présent extrait conforme aux indications portées au registre,

Le : 19 octobre 2015.

P. S.

C. SORDANA
Rédacteur



Signature :



(1) Date en chiffres, le mois devant toutefois être inscrit en lettres.
(2) Prénoms, et nom patronymique.
(3) Prénoms, noms patronymiques, dates et lieux de naissance des père et mère, si ces renseignements figurent sur l'acte lui-même.
Toutefois, ces indications ne doivent figurer que sur les extraits destinés aux personnes visées par les articles 9 et 11 du décret du 3 août 1962.
(4) Cette rubrique ne doit être remplie qu'en ce qui concerne le mariage, la séparation de corps, le divorce, le décès et les inscriptions au répertoire civil.